

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 24 Avril 2014

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 24 Avril 2014 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Michel MARTIN. SUCHET. CORMAU. TISNE-DESSUS. GRAS. GONCALVES. MATHURIN. DESTRAIT. BOSSE. MAZOIN. VINCENT. ROLLAND. SZERADZKI. CLERC. POINT. DENIS. TERRADE. Dr HIVERT.

Absents et excusés : Monsieur Alain MARTIN qui donne procuration à Monsieur Michel MARTIN. Madame MEIZE qui donne pouvoir à Madame CLERC. Madame DE ROSSI. Monsieur TRILLAUD qui donne procuration à Monsieur POINT.

Mme VINCENT est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2014 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

La parole est donnée à Monsieur DISIC qui commente la fiche de situation financière de la commune éditée par le Trésor Public et qui permet de comparer la commune de Chasseneuil par rapport aux communes de même strate géographique dans la région et au niveau national.

On peut remarquer principalement que la commune a une capacité d'autofinancement brut de 144 € par habitant contre 172 € par habitant dans la région. Ceci est dû à des charges de fonctionnement (et de personnel) un peu trop importantes.

Le coût total de la dette est de 398 € par habitant alors qu'il est de 897 € par habitant dans les communes de même catégorie démographique dans la région.

Du point de vue de la fiscalité, le revenu fiscal moyen par foyer est de 17 647 € par an alors qu'il est de 20 903 € par an dans la région (58,8% des foyers sont non imposables).

Les produits des impositions sont inférieurs à la moyenne régionale (sauf pour le foncier bâti).

Monsieur POINT demande à Monsieur DISIC si on peut dire que la situation financière de la commune est bonne.

Monsieur DISIC répond que la situation financière de la commune est correcte.

1. Approbation du compte de gestion 2013 de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2013 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observation ni réserve de sa part.

2. Budget Primitif 2014 de la commune

Monsieur DISIC, trésorier, et Madame TISNE-DESSUS commentent le budget primitif 2014 de la commune dont les crédits sont votés au niveau du chapitre et des opérations.

Monsieur POINT demande, suite à l'augmentation des crédits pour les fêtes et cérémonies, si la manifestation « Rues en Fête » est « insufflée » par une association ou la municipalité.

Monsieur le Maire répond que c'est la municipalité qui va organiser cette manifestation.

Suite à une question de Monsieur POINT, Monsieur le Maire répond que Monsieur BRACHET, responsable des services techniques, ne sera pas remplacé suite à sa mutation au 1^{er} Mai 2014.

Monsieur POINT demande si l'achat de l'ancien bâtiment de « Pôle Emploi » par les ASSEDIC a été budgété.

Monsieur le Maire répond qu'une proposition chiffrée a été faite par la commune mais que nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour.

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 3 592 247,99 €
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 1 748 595,80 €

Le budget primitif 2014 de la commune est adopté à l'unanimité moins cinq abstentions (Messieurs POINT. TRILLAUD. Dr HIVERT. Mesdames DENIS.TERRADE).

3. Vote des taux d'imposition des impôts locaux

Monsieur le Maire expose qu'il est souhaitable de faire une pause fiscale en déterminant les taux d'imposition car les bases augmentent tous les ans en fonction de l'inflation ce qui augmente automatiquement les impôts des contribuables chasseneuillais.

Des simulations de baisse des taux ont été faites et la commission des finances a retenu une baisse des taux de 3 % ce qui entraîne une perte de recette fiscale de 40 209 € par an.

Cette perte de recette sera compensée par une gestion plus rigoureuse des dépenses.

Monsieur POINT pense qu'il est « dommage que la commune se prive de recette car les dotations d'état baissent constamment et cette mesure ne sera pas vue d'un bon œil par les différents services préfectoraux que l'on va rencontrer pour obtenir les subventions.

De plus, cette baisse est symbolique et revient à une diminution des taxes de 1 € par mois et par habitant environ.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, moins 5 abstentions (Messieurs POINT. TRILLAUD. Dr HIVERT, Mesdames TERRADE. DENIS) fixe les taux d'imposition pour 2014 :

- taxe d'habitation : 15,29 %
- taxe foncière bâti : 21,25 %
- taxe foncière non bâti : 47 %
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 19,83 %

4. Budget Primitif 2014 du service de distribution de l'eau potable

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 654 128,04 €
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 477 434,83 €

Le budget primitif 2014 du service de l'eau potable est adopté à l'unanimité.

5. Budget Primitif 2014 du service de l'assainissement collectif

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 194 355,60 €
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 567 629,60 €

Le budget primitif 2014 du service de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

6. Budget Primitif 2014 de la régie des transports

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 5 150 €
Pas de recette d'investissement.

Le budget 2014 de la régie des transports est adopté à l'unanimité.

Informations diverses

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le directeur départemental de la SAUR pour lui faire part de notre fort mécontentement suite aux multiples erreurs dans la facturation des services eau et assainissement (problèmes de relevé, adresses erronées, factures non dues ...)

En conséquence, il a été notifié, par lettre recommandée à la SAUR, que si au 30 Juin 2014, la facturation n'était pas régularisée, la commune reprendrait à sa charge le service de facturation.

* Monsieur le Maire informe des termes du courrier qu'il a envoyé à Monsieur VIGNIER, propriétaire des bâtiments du CFA.

* Monsieur le Maire annonce qu'une « Rue de Chasseneuil » sera inaugurée à SARREGUEMINES à l'occasion du voyage dans cette ville du 2 au 5 Mai 2014.

* Madame GONCALVES donne le programme de la manifestation « Rue en Fête » des 10 et 11 mai 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15 mn.